CERTIFICAT

RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-02-954

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS ET D'ACTIVITÉS AU PARC DES GÉNÉRATIONS ET UN EMPRUNT POUR EN PAYER LE COÛT

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Réal Dulmaine, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Wickham certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 2022-02-954 est de 1 174;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 128;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare :

- ☑ que le Règlement 2022-02-954 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;
- ☐ qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-cinquième jour du mois de février 2022.

Réal Dulmaine
Directeur général et greffier-trésorier

(Article 555 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*)

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera publié le 25 février à 9 h sur notre site internet au www.wickham.ca.

Le certificat sera déposé à la séance ordinaire du conseil du 7 mars 2022.